

Publié le 27 septembre 2024

2024ARR133

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation rue de la Traversole/rue du pradet

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU La demande du 23/09/2024 de l'entreprise **ARAVIA TP représentée par Monsieur Geoffrey MERLIN**

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de renforcement virage intérieur Traversole/Pradet et revêtement enrobé, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Du 30/09/2024 au 04/10/2024 inclus, la circulation sera alternée manuellement et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec basculement sur chaussée opposée rue de la traversole et rue du pradet, au niveau de la zone des travaux, pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.
- ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **ARAVIA TP 47 rue de l'Industrie 65420 IBOS** pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 :** > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
Le 24/09/2024

Pour le Maire empêché,
Gisèle VINCENT
La 1^{ère} adjointe

